

VIVRE SANS S'ÉTALER

ATELIER IN-FORMATION

23/30 MAI 2024

Territoire de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar (23/05)

Territoire de la Communauté d'Agglomération de Gap Tallard Durance (30/05)

*Une action réalisée avec le concours de l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « vers des territoires ZAN »
et de la Région SUD*

Déroulement de la matinée

- ✓ Discours d'accueil et lancement de la matinée
- ✓ *La Loi Climat et Résilience, et l'objectif ZAN*
- ✓ *Temps de travail en groupe*
- ✓ *Conclusion*
- ✓ *Temps convivial*

Contexte

- ✓ Contexte réglementaire nouveau qui fait écho au constat de raréfaction des ressources (foncières, financières, naturelles en bon état)
 - => Problématiques de gestion des territoires pour les communes, élus et techniciens des territoires
- ✓ Formation réalisée dans le cadre de l'AMI ZAN de l'ADEME, pour lequel le SM SCoT est lauréat avec des moyens techniques et financiers dédiés
- ✓ Formation co-organisée avec le CAUE, avec l'appui de Citadia (AMO Nationale), et l'intervention de la DDT afin :
 - d'informer et de sensibiliser les élus sur les questions foncières liées à la Loi Climat et Résilience
 - d'échanger sur les 3 thématiques : Foncier / Logement / Densité
- ✓ À venir à l'automne : des ateliers thématiques selon les problématiques soulevées lors de ce premier temps de travail = 3 octobre 2024

Déroulement de la matinée

✓ *Discours d'accueil et lancement de la matinée*

✓ **La Loi Climat et Résilience, et l'objectif ZAN**

interventions de Citadia et de la DDT 05

✓ *Temps de travail en groupe*

✓ *Conclusion*

✓ *Temps convivial*

SOMMAIRE

01 | Zéro Artificialisation
Nette : pourquoi ?

02 | Zéro Artificialisation
Nette : le cadre
réglementaire

03 | Zéro Artificialisation
Nette : conduire le
changement



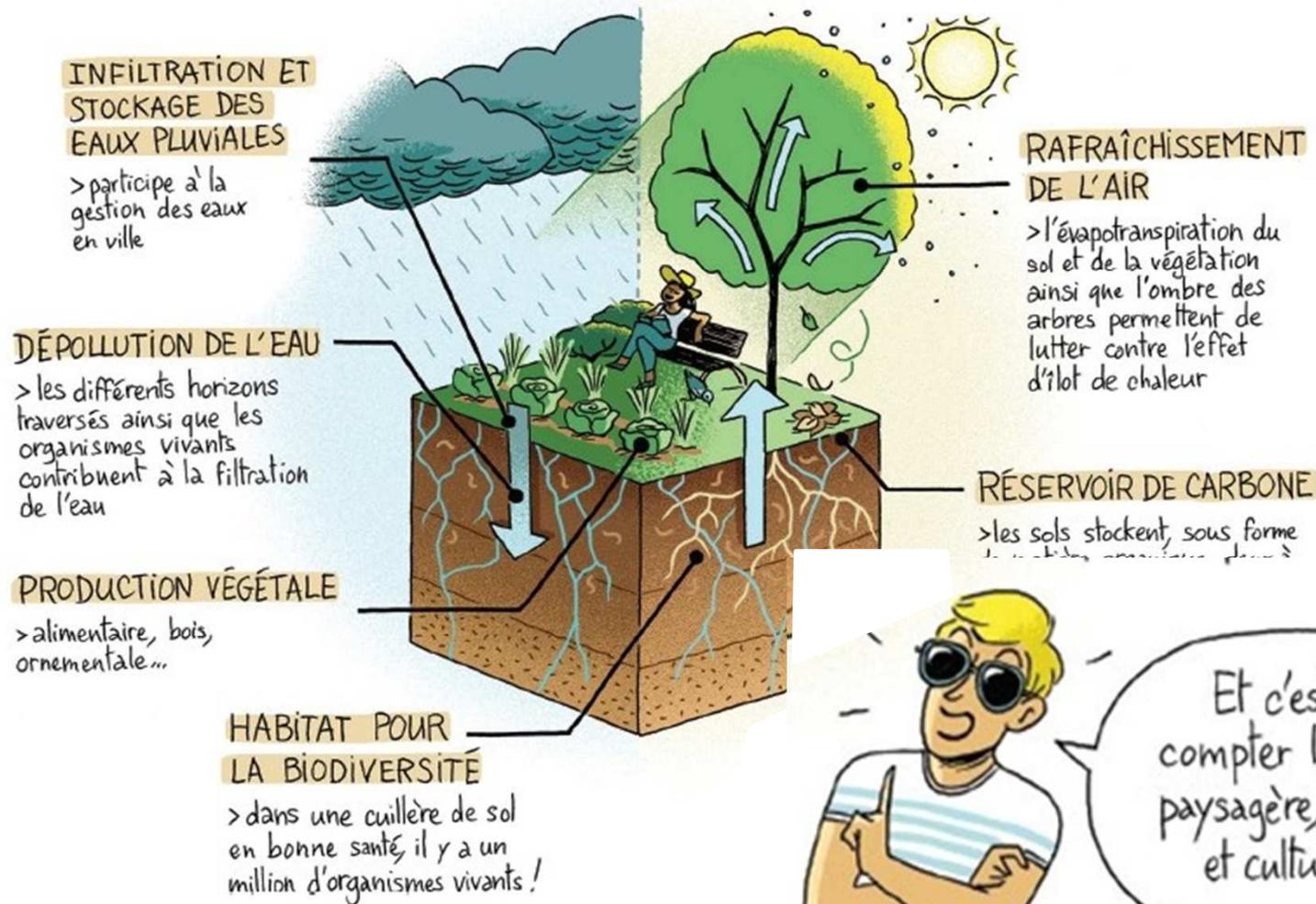
01

**Zéro Artificialisation Nette :
pourquoi cet objectif ?**

01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI CET OBJECTIF ?

La préservation du **sol** constitue une opportunité de rendre les territoires plus résilients.

Artificialiser le sol, c'est souvent se priver des précieux **services** qu'il rend, parmi lesquels il y a :



=> De nombreux bénéfices liés à la préservation des sols que l'on nomme généralement **« services rendus »**

01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI CET OBJECTIF ?

Vous avez dit « services rendus » ?

Le sol assure plusieurs fonctions

Il est notamment le support des services écosystémiques* suivants :

Services de Support/Soutien	Services de Production	Services de Régulation	Services Culturels
<ul style="list-style-type: none">• Cycle de la matière• Cycle de l'eau• Formation des sols• Conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none">• Alimentation• Eau• Fibres• Combustible• Ressources génétiques• Produits biochimiques et pharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none">• Du climat• De la qualité de l'air• Des flux hydriques• De l'érosion• Des maladies• Des parasites• De la pollinisation• Des risques naturels	<ul style="list-style-type: none">• Valeurs spirituelles et religieuses• Valeurs esthétiques• Récréation et écotourisme

** services écosystémiques : renvoie à la valeur des écosystèmes en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement.*

01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI UN TEL OBJECTIF ?

Vous avez dit « artificialisation » ?

L'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme "**l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage**".

Quels facteurs favorisant à l'artificialisation des sols ?

- Des ménages favorisant le **modèle de la maison individuelle**
- Un **prix du foncier** moins élevé en extension (secteur péri-urbain)
- La « non prise en compte » du coût de la mobilité dans le choix des ménages (*à nuancer dans le contexte de hausse du prix de l'énergie*)
- Une fiscalité favorable à la construction neuve en extension des zones urbanisées
- La sous-exploitation du potentiel des logements vacants
- Des coûts d'opérations de renouvellement urbain plus élevés, des modalités de mise en œuvre généralement plus complexes et plus longues
- Etc (liste non exhaustive)

01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI CET OBJECTIF ?

Des impacts « insoupçonnés » à l'artificialisation des sols



01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI CET OBJECTIF ?

Des impacts « insoupçonnés » à l'artificialisation des sols



Mais aussi un déséquilibre du budget des collectivités

une perte des « bonnes terres » et augmentation du risque de dépendance alimentaire des territoires

une augmentation de l'exposition des territoires aux risques

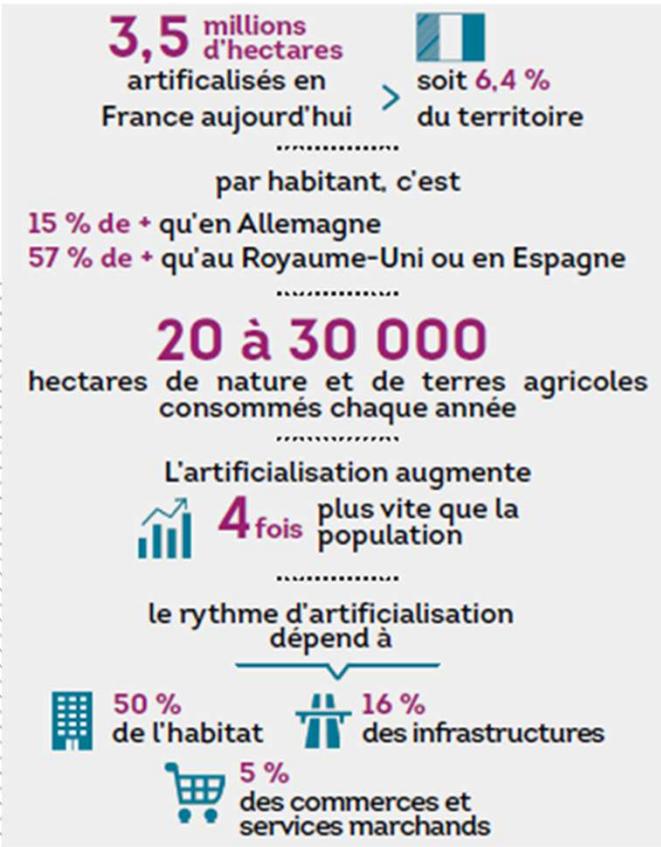
Etc...



01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI CET OBJECTIF ?

L'artificialisation des sols : constats en quelques chiffres

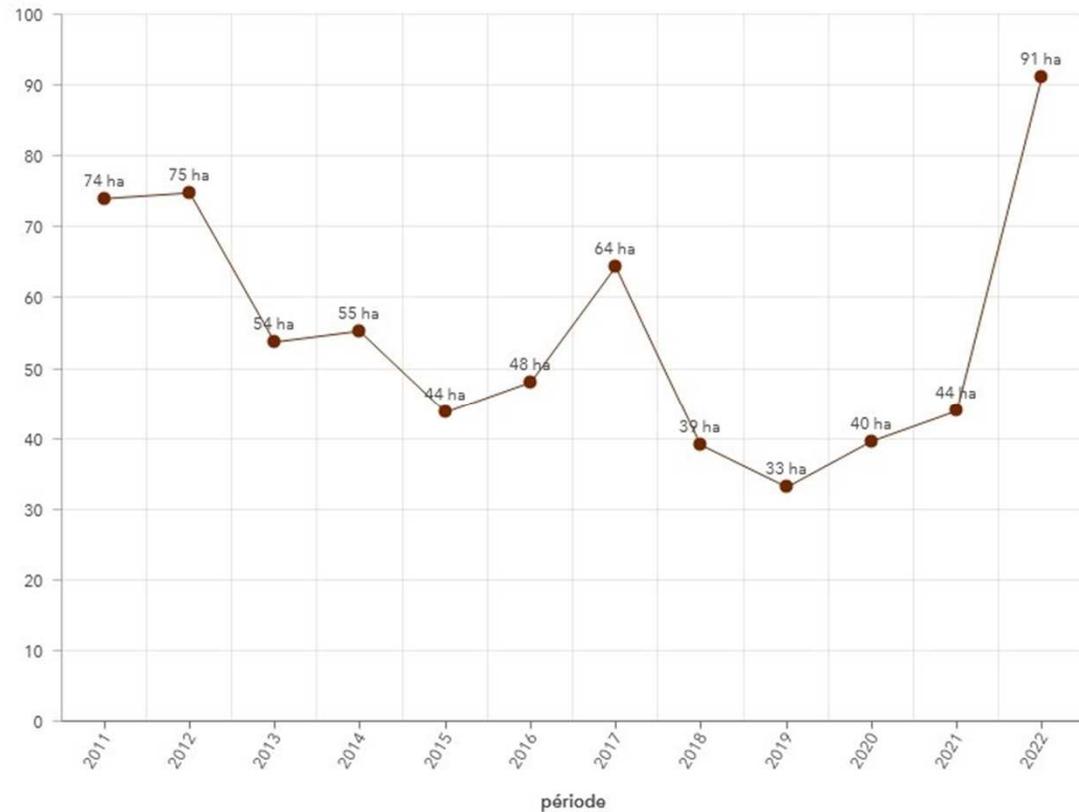
A L'ECHELLE NATIONALE



Source : AURG

Sur la décennie précédente, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure.

Consommation annuelle d'espaces (en ha) dans les Hautes-Alpes entre 2011 et 2022



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Consommation d'espaces sur 2011-2020 (incluses) = 525 ha dans les Hautes-Alpes

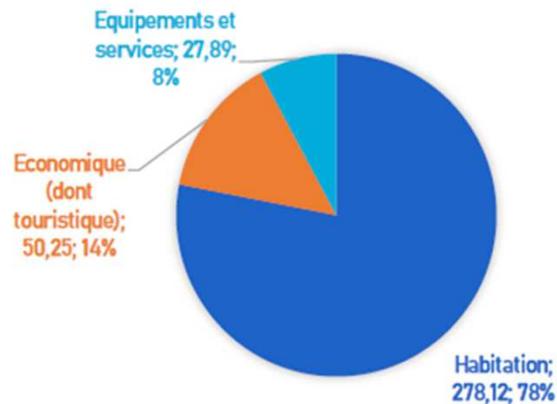
01 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POURQUOI CET OBJECTIF ?

L'artificialisation des sols : constats en quelques chiffres

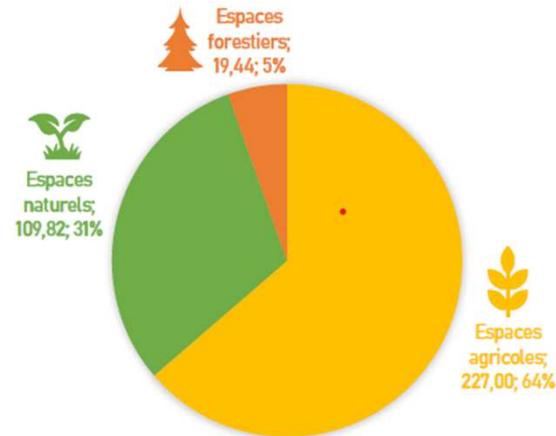
Sur la période de 2011 à 2021 (période de référence), la consommation d'espaces s'est élevée à :

356 hectares sur le territoire de l'Aire Gapençaise *

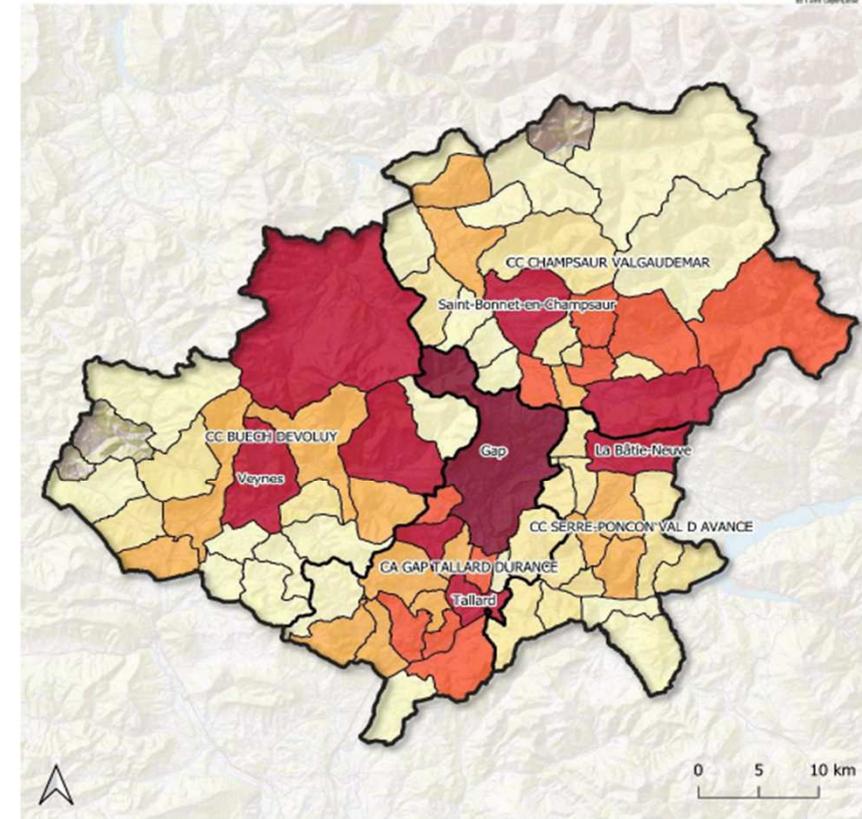
consommés à destination de :



prélevés sur :



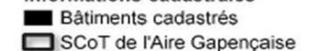
Consommation d'espaces entre 2011 et 2021 par commune



Surface consommée (ha) entre 2011 et 2021



Informations cadastrales



Sources : PCI vecteur 2023, ESRI Shaded Relief, OSM Standard

Réalisation : Alpicité - 12/23

* Source : Alpicité - Diagnostic du SCoT – Données du portail de l'artificialisation des sols

UN CHANGEMENT DE PARADIGME NÉCESSAIRE



=> Il faut changer de regard et les façons d'aménager le territoire



02



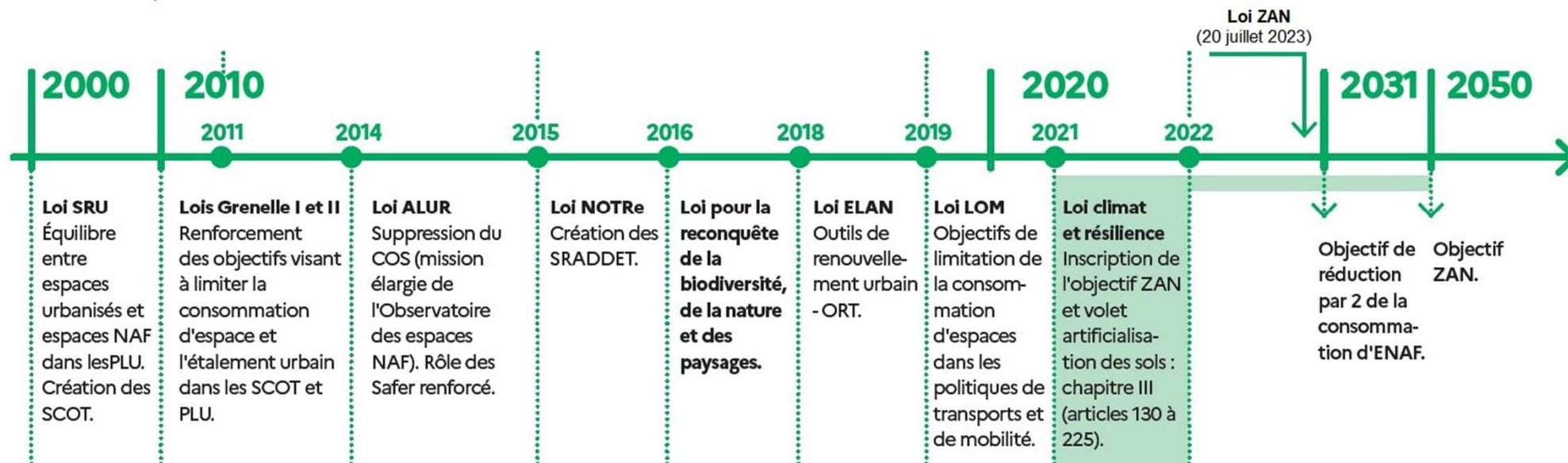
Zéro Artificialisation Nette : le cadre réglementaire

02 | ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Lutte contre l'artificialisation des sols

La France s'inscrit dans un contexte européen

Les étapes clés



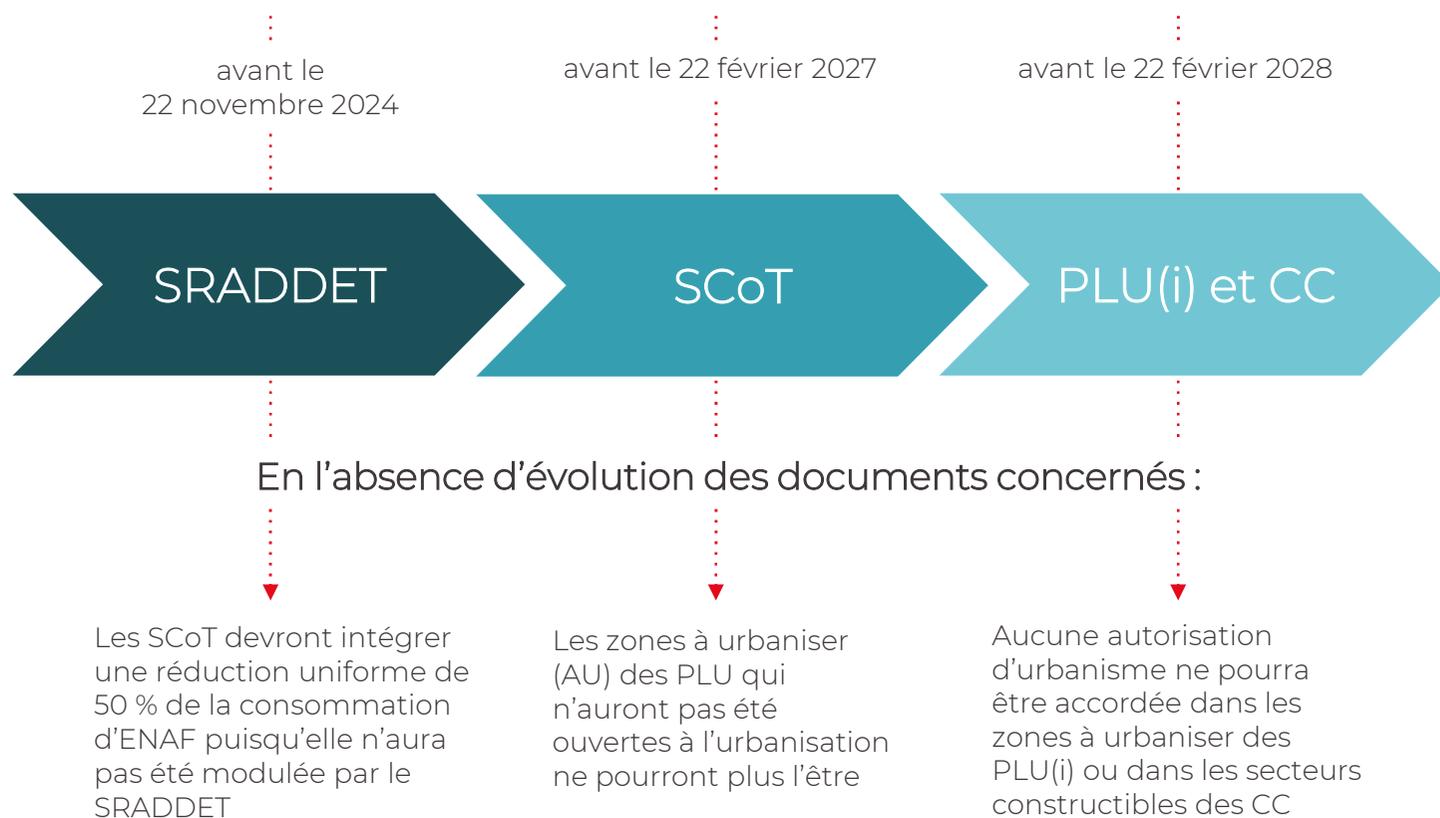
Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - 2023

Extrait de la loi dite « Climat et Résilience », article 191 :

« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. Ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi. »

Une déclinaison territorialisée des objectifs

Mise en compatibilité avec les objectifs de la loi





03

Zéro Artificialisation Nette : conduire le changement

Le sol : une ressource au cœur d'enjeux essentiels

Cibles d'actions : articuler documents d'urbanisme et modes d'aménagement

Identifier les sites à protéger de l'urbanisation

Objectif : préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers

E

Freiner l'artificialisation brute

Objectif : densifier dans les espaces déjà urbanisés et limiter les nouvelles extensions urbaines

R

Construire sur des terrains nus au sein de l'enveloppe urbaine

Densifier des terrains déjà urbanisés

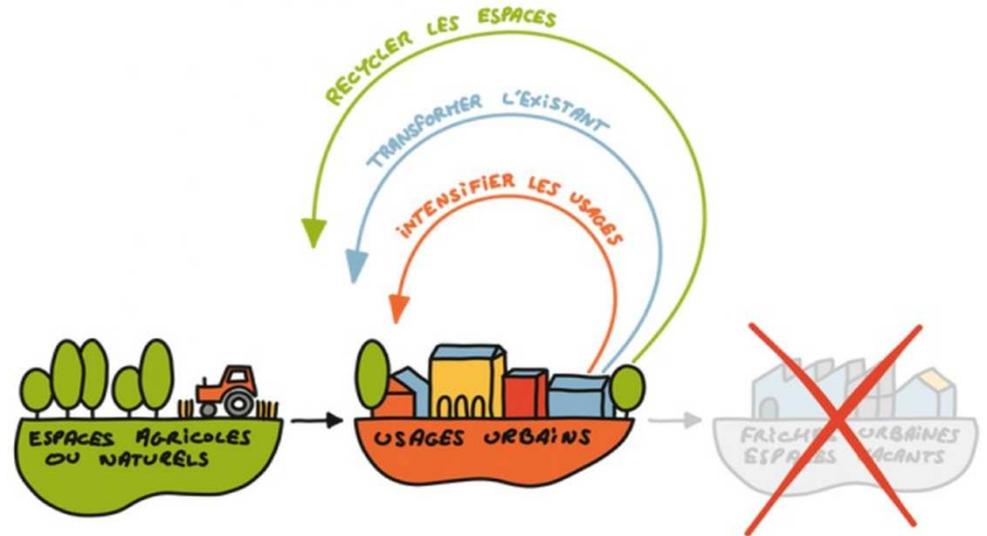
Reconstruire sur des friches urbaines

Renaturer certains sites

Objectif : accompagner l'artificialisation brute d'opérations de renaturation

C

Renaturer des friches urbaines ou des espaces déjà artificialisés non utilisés



Le manifeste pour un urbanisme circulaire par dixit.net © dixit.net

03

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : CONDUIRE LE CHANGEMENT

Une ressource rare : une démarche de sobriété nécessaire – un équilibre à trouver

Le ZAN, comment ?

Favoriser un urbanisme sobre et frugal → démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

1 – Eviter la consommation d'espaces : identifier le potentiel de développement qui ne consomme pas de nouveaux espaces ;

2 – Réduire la consommation d'espaces : construction en dents creuses et renouvellement urbain, diversification des formes urbaines, etc.

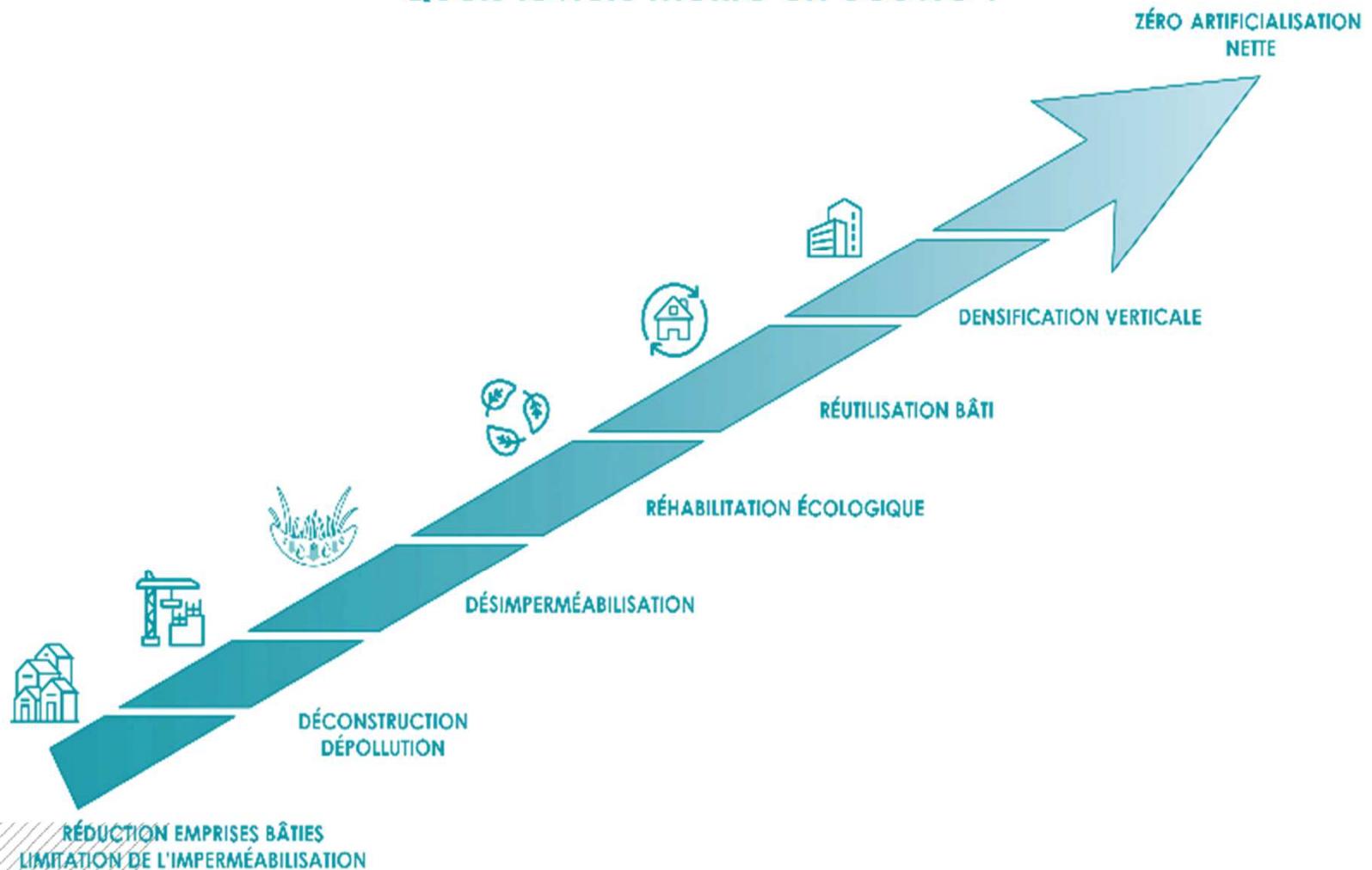
3 – Compenser le foncier consommé : identifier les espaces artificialisés supports potentiels de compensation en s'appuyant sur des actions de renaturation et désimperméabilisations.



Source :
AURG

Une ressource rare : une démarche de sobriété nécessaire – des leviers à activer

Quels leviers mettre en oeuvre ?



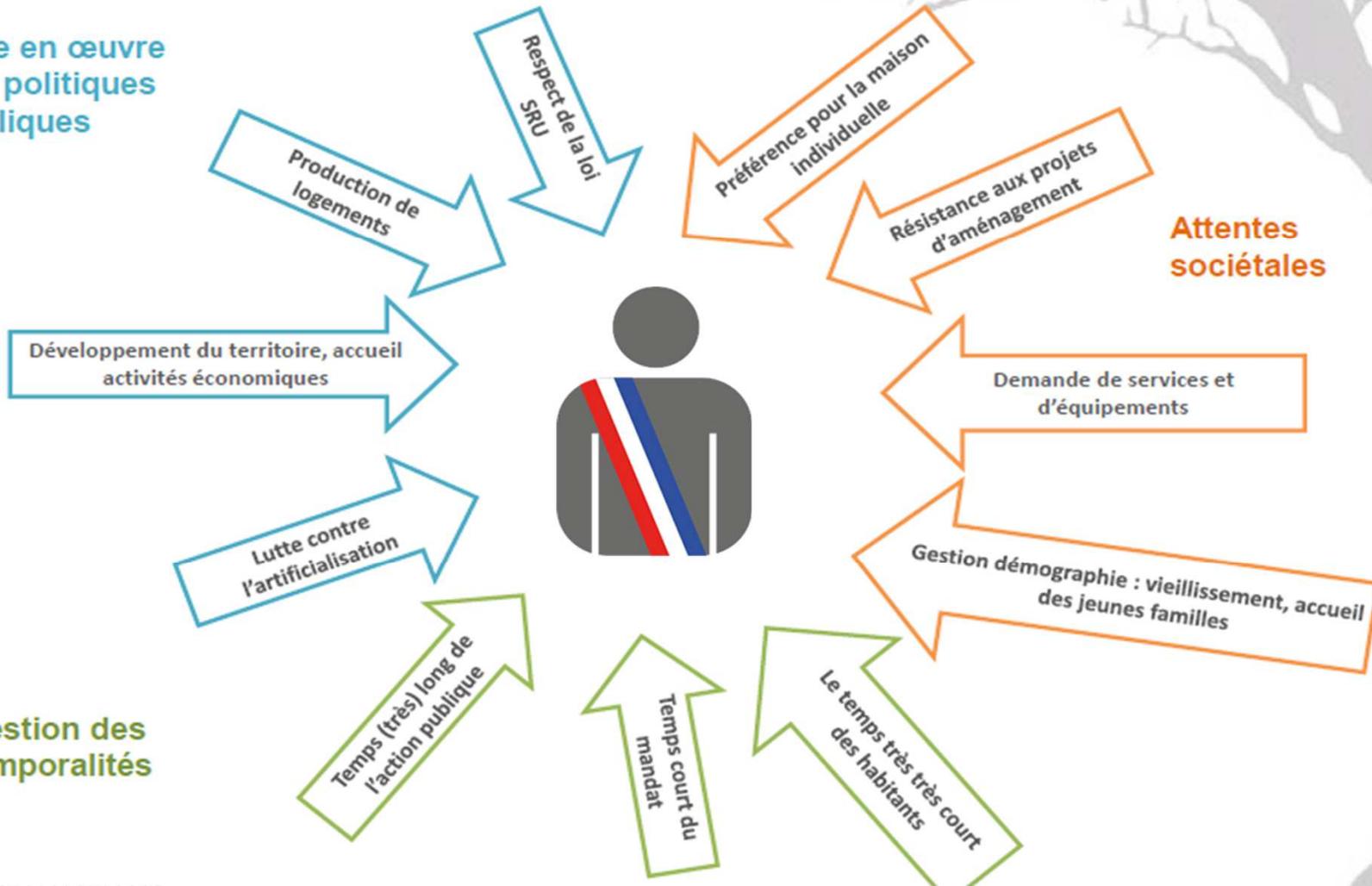
03

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : CONDUIRE LE CHANGEMENT

Penser différemment l'aménagement du territoire

Une somme d'injonctions (perçues comme) contradictoires ... une équation impossible ?

Mise en œuvre des politiques publiques



Source : Palabréo – Webinaire CNFPT 03/05/2022

Programme de la matinée

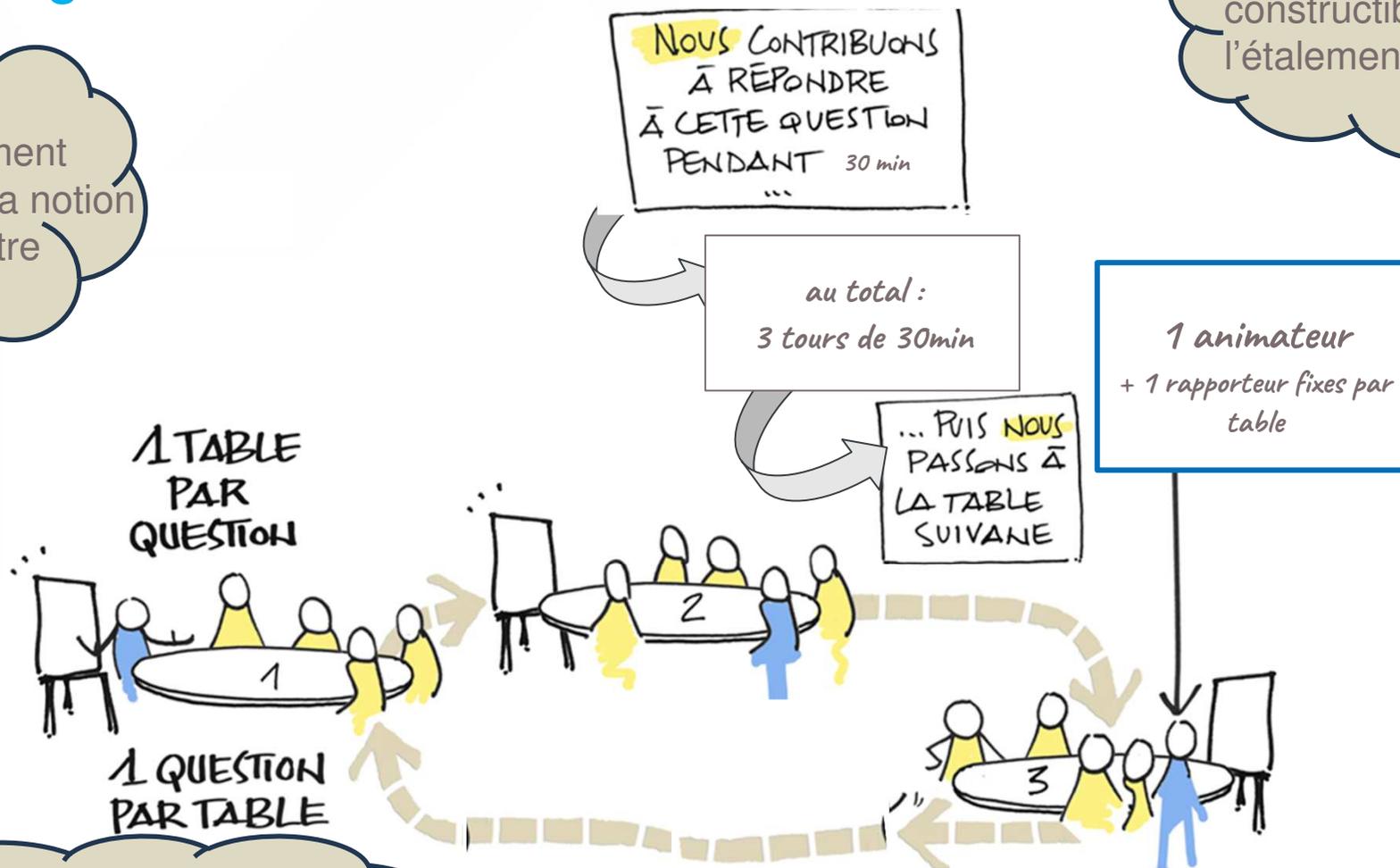
- ✓ Accueil et lancement de la matinée
- ✓ La Loi Climat et Résilience, et l'objectif ZAN
- ✓ Temps de travail en groupe
- ✓ *Conclusion*
- ✓ *Apéritifs*

Travail en groupe sur 3 thématiques

Faire appel à l'intelligence collective

DENSITE : Comment rendre désirable la notion de densité sur notre territoire ?

FONCIER : Comment mobiliser du foncier constructible en limitant l'étalement urbain ?



LOGEMENT : Comment développer et conforter une offre de logements adaptée à notre territoire ?

Source : internet

Travail en groupe sur 3 thématiques

- ✓ 3 groupes qui tournent d'une table/thématique à l'autre
- ✓ des réflexions alimentées d'un groupe à l'autre
- ✓ À chaque table :
 - => un binôme fixe **animateur + rapporteur** qui retranscrivent les échanges
- ✓ Une conclusion par thématique présentant les échanges de la matinée, exposée par le **rapporteur et un représentant du groupe**

Déroulement de la matinée

- ✓ *Accueil et lancement de la matinée*
- ✓ *La Loi Climat et Résilience, et l'objectif ZAN*
- ✓ *Temps de travail en groupe*
- ✓ **Conclusion**
- ✓ *Temps convivial*

conclusion et prochains rdv

- ✓ 05 juin 2024 : journée régionale “repenser les cours d’école plus perméables, plus naturelles, favorables à la santé : quels retours d’expériences dans votre Région ?” organisée par l’ARBE à La Batie Neuve
- ✓ 04 juillet 2024 : “Densifier la ville tout en favorisant le cadre de vie et la biodiversité, c’est possible!” organisée par l’ARBE à Volonne
- ✓ 3 octobre 2024 : atelier thématique à définir selon les retours : *questionnaire à venir*

Temps convivial



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05

Hautes-Alpes

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



MERCI A TOUS



SCoT

de l'aire Gapençaise

contact@scotgapençais.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

